

L'enlèvement des saints et le résidu juif

J.N. Darby

L'enlèvement des saints à la rencontre du Seigneur en l'air, avant Sa manifestation au monde, et l'existence, avant que le Seigneur se manifeste, d'un résidu juif en qui le Saint Esprit opérera en grâce, ce sujet attire heureusement aujourd'hui l'attention des chrétiens. Il leur est rappelé par le Saint Esprit, et a fait assez de chemin pour être maintenant exposé à rencontrer de l'opposition ; mais l'opposition sera profitable, car elle conduira les chrétiens sérieux à examiner l'Écriture et, par le secours d'en haut, cet examen leur fera découvrir des vérités remplies d'intérêt pour leurs âmes. D'une part, il jettera plus de jour sur le vrai caractère de l'Église, et sur la nature de sa relation avec Christ ; de l'autre, il mettra plus distinctement en lumière les voies de Dieu dans le gouvernement de ce monde : deux sujets qui résument l'enseignement de l'Écriture, à l'exception toutefois du premier de tous : la réconciliation de l'âme avec Dieu.

L'enlèvement des saints, avant l'apparition de Christ, n'est point un privilège limité exclusivement à l'Église : d'autres croyants y participeront ; mais, en tant que nous y avons part nous-mêmes, cela nous intéresse au plus haut point. L'enlèvement est en rapport avec la gloire du royaume ; il sera donc le privilège de tous les saints qui régneront. Toutefois, et bien que ce privilège céleste soit commun à tous les saints qui jouiront de la gloire céleste, la question qui se présente est celle-ci : Qu'est-ce que l'Église ? Considérer l'Église dans son caractère distinctif, sera utile pour éviter toute confusion, attendu qu'il y aura sur la terre, après l'enlèvement des saints et avant l'apparition du Seigneur, un *résidu juif* qui attendra la délivrance, et que sa condition sera conforme en beaucoup de points, avec l'état spirituel des saints qui ont vécu ici-bas *avant* la formation de l'Église. Occupons-nous donc en premier lieu de ce résidu.

*
* *

Qu'il y ait, à la fin des temps, un résidu juif délivré par le Seigneur lors de Son apparition, et béni sur la terre après sa délivrance, c'est une vérité sans controverse possible pour quiconque reçoit le témoignage de l'Écriture. Nous lisons dans Zacharie 13, 8, 9 : « Il arrivera dans tout le pays, dit l'Éternel, que deux parties y seront retranchées et expireront ; mais un tiers y demeurera de reste. Et le tiers, je l'amènerai dans le feu, et je les affinerai comme on affine l'argent, et je les éprouverai comme on éprouve l'or. Ils invoqueront mon nom, et moi, je leur répondrai ; je dirai : C'est ici mon peuple ; et lui, dira : L'Éternel est mon Dieu ».

Le résidu qui se trouvera en Judée à l'époque où deux parties du peuple seront retranchées, et qui y sera affiné par le feu, appartiendra spécialement aux deux tribus formant l'ancien royaume de Juda. Quant aux dix tribus d'Israël, leur cas est à certains égards différent : les rebelles d'entre eux n'entreront point dans le pays. Le Seigneur opérera un triage, et ne laissera entrer que ceux d'entre ces tribus qui hériteront de la bénédiction (Éz. 20, 34-38).

Touchant le résidu de Juda, le prophète Daniel déclare ce qui suit : « Et en ce temps-là se lèvera Micaël, le grand chef, qui tient pour les fils de ton peuple ; et ce sera un temps de détresse tel qu'il n'y en a pas eu depuis qu'il existe une nation jusqu'à ce temps-là. Et en ce temps-là ton peuple sera délivré : quiconque sera trouvé écrit dans le livre » (12, 1).

Et le prophète Ésaïe nous dit : « Le résidu reviendra, le résidu de Jacob, au Dieu fort ;

car ton peuple Israël fût-il comme le sable de la mer, un résidu [seulement] reviendra » (10, 21, 22).

Il est évident, d'après ces textes, qu'il y aura un résidu d'Israël, épargné par le Seigneur, et que c'est ce résidu qui entrera dans la jouissance des privilèges du peuple élu, et sera établi par l'Éternel dans le pays de la promesse, pour le posséder. Mais ce qui est important à connaître, c'est la condition morale du résidu. Sera-t-il dans l'état chrétien ? — dans la condition morale de l'Église ?

Malachie (3, 16 à 4, 6) nous dépeint d'une manière très claire l'état du résidu des derniers jours. Nous lisons : « Alors ceux qui craignent l'Éternel ont parlé l'un à l'autre, et l'Éternel a été attentif et a entendu, et un livre de souvenir a été écrit devant lui pour ceux qui craignent l'Éternel, et pour ceux qui pensent à son nom. Et ils seront à moi, mon trésor particulier, dit l'Éternel des armées, au jour que je ferai ; et je les épargnerai comme un homme épargne son fils qui le sert. Alors vous reviendrez, et vous ferez la différence entre le juste et le méchant, entre celui qui sert Dieu et celui qui ne le sert pas.

Car voici, le jour vient, brûlant comme un four ; et tous les orgueilleux, et tous ceux qui pratiquent la méchanceté seront du chaume, et le jour qui vient les brûlera, dit l'Éternel des armées, de manière à ne leur laisser ni racine, ni branche. Et pour vous qui craignez mon nom, se lèvera le soleil de justice ; et la guérison sera dans ses ailes ; et vous sortirez, et vous prospérerez comme des veaux à l'engrais. Et vous foulerez les méchants, car ils seront de la cendre sous la plante de vos pieds, au jour que je ferai, dit l'Éternel des armées.

Souvenez-vous de la loi de Moïse, mon serviteur, que je lui commandai en Horeb pour tout Israël — des statuts et des ordonnances. Voici, je vous envoie Élie, le prophète, avant que vienne le grand et terrible jour de l'Éternel. Et il fera retourner les cœurs des pères vers les fils, et le cœur des fils vers leurs pères, de peur que je ne vienne et ne frappe le pays de malédiction ».

Ces paroles de l'Esprit de Christ, adressées à Israël avant la venue du Messie et de Jean-Baptiste son précurseur, ont une importance toute particulière comme étant le témoignage qui clôt, pour Israël, la parole prophétique. Les derniers jours y sont distinctement présentés. Le résidu nous y est dépeint, et ses caractères ne pourraient être tracés d'une manière plus claire, plus simple et plus positive. Selon ce tableau, le résidu d'Israël est un résidu pieux, un peuple qui craint l'Éternel. Les fidèles qui le composent sont identifiés avec les hommes pieux d'Israël au temps des prophètes ; — l'Éternel les déclarera siens, quand Il mettra à part Ses plus précieux joyaux ; — ils sont mis en contraste avec les méchants ; — c'est *sur eux* que le soleil de justice se lèvera, apportant la guérison dans ses ailes ; — en ce jour, ils triompheront judiciairement de leurs oppresseurs ; — ils sont invités à se rappeler Moïse et la loi donnée à Israël.

L'identification du résidu des derniers jours avec ceux qui, au temps des prophètes, avaient des oreilles pour entendre — la liaison de « ce jour » qui vient avec l'époque où les prophètes parlaient, sans aucun indice qu'il puisse y avoir une interruption pendant cette durée, tout cela est caractéristique du langage de la prophétie. Nous aurons de nouveau l'occasion de faire cette remarque au sujet du témoignage de Christ, le grand prophète d'Israël.

*
* *

Ces données suffisent pour démontrer l'existence du résidu juif. Mais comme ce sujet est un thème constant de la prophétie, il ne sera pas sans intérêt de le développer par de nouvelles citations. Commençons par Ésaïe, qui présente des vérités générales sur les voies de Dieu envers Israël, et qui montre aussi le rapport plus particulier du résidu avec les opérations morales de Dieu au milieu de Son peuple.

Chapitre 1, 9. — « Si l'Éternel des armées ne nous eût laissé un bien petit résidu, nous aurions été comme Sodome, nous ressemblerions à Gomorrhe ».

Chapitre 8, 11-18. — « Car ainsi m'a dit l'Éternel avec main forte, et il m'a averti de ne pas marcher dans le chemin de ce peuple, disant : Ne dites pas conjuration de tout ce dont ce peuple dira conjuration, et ne craignez pas leur crainte, et ne soyez pas effrayés; l'Éternel des armées, lui, sanctifiez-le, et que lui soit votre crainte, et lui, votre frayeur; et il sera pour sanctuaire, et pour pierre d'achoppement et rocher de trébuchement aux deux maisons d'Israël, pour piège et pour lacet aux habitants de Jérusalem. Et beaucoup d'entre eux trébucheront, et tomberont, et seront brisés, et enlacés, et pris. Lie le témoignage, scelle la loi parmi mes disciples. Et je m'attendrai à l'Éternel qui cache sa face de la maison de Jacob, et je l'attendrai.

Voici, moi et les enfants que l'Éternel m'a donnés, nous sommes pour signes et pour prodiges en Israël de la part de l'Éternel des armées qui demeure en la montagne de Sion ».

En présence des dangers dont l'approche d'ennemis confédérés contre lui menacera Juda aux derniers jours, le résidu est engagé à ne point rechercher le secours des forces de l'homme. Le Seigneur des armées lui sera pour sanctuaire. Mais où trouver le Seigneur? Cette question introduit Christ, qui sera pour la nation une pierre d'achoppement, mais un sanctuaire pour ceux qui regardent à Lui : car le Seigneur est l'Éternel des armées (comp. És. 40). Le témoignage est cacheté, la loi est scellée parmi les disciples; et ces derniers sont enseignés, selon l'esprit de la prophétie, à *s'attendre à l'Éternel qui cache Sa face de la maison de Jacob*. En un mot, le Seigneur maintient avec le résidu, en vertu de la foi, la relation de l'Éternel avec Israël.

Le chapitre 26 décrit, dans un cantique de délivrance, la condition du résidu, c'est-à-dire le caractère et le véritable état de ces justes qui, sous l'oppression des impies, ont attendu l'Éternel « dans le chemin de ses jugements ».

Dans les premiers versets du chapitre 61, nous trouvons le résidu des derniers jours en rapport évident avec le ministère de Christ, lorsqu'il était sur la terre — tout privilège chrétien ou de l'Église étant omis — et la gloire future de Sion, la bénédiction terrestre des Juifs pendant le millénium, faisant suite au ministère de notre Seigneur. « L'Esprit du Seigneur, l'Éternel, est sur moi, parce que l'Éternel m'a oint pour apporter de bonnes nouvelles aux débonnaires : il m'a envoyé pour panser ceux qui ont le cœur brisé, pour proclamer aux captifs la liberté, et aux prisonniers l'ouverture de la prison, pour proclamer l'année de la faveur de l'Éternel et le jour de la vengeance de notre Dieu, pour consoler tous ceux qui mènent deuil, pour mettre et donner à ceux de Sion qui mènent deuil l'ornement au lieu de la cendre, l'huile de joie au lieu du deuil, un vêtement de louange au lieu d'un esprit abattu, afin qu'ils soient appelés térébinthes de justice, le plant de l'Éternel pour qu'il soit glorifié.

Et ils bâtiront ce qui était ruiné dès longtemps, ils relèveront les désolations anciennes, et ils renouvelleront les villes ruinées, les lieux désolés de génération en génération ».

*
* *

Si nous prenons les Psaumes, nous trouverons qu'ils abondent sur le sujet du résidu. Ils présentent les pensées et les sentiments de ces fidèles, sous un double aspect : la relation du juste avec l'Éternel, et l'accomplissement des conseils de Dieu touchant Son Oint : ces deux classes de vérités sont résumées dans les psaumes 1 et 2.

Psaume 1. — Les Psaumes, dès le début, distinguent entre le juste et le reste du peuple. La justice est ce qui caractérise moralement le résidu : car l'homme *qui ne marche point* selon le conseil des méchants « prospérera »; tandis que les méchants eux-mêmes

« ne subsisteront point dans le jugement, ni les pécheurs dans l'assemblée des justes ». De plus, la bénédiction temporelle des Juifs est celle que recevra le juste, et la loi est la mesure de sa justice. Ainsi, la première chose que les Psaumes nous offrent, c'est la position du résidu, et le résultat de cette position selon le gouvernement de Dieu : les méchants sont jugés, et la bénédiction est prononcée sur le résidu seulement.

Mais les versets 1-3 parlent *du* juste, et les versets 5-6, *des* justes. Cette distinction a lieu, évidemment, pour donner au Seigneur Sa place d'identification avec le résidu de Son peuple ; car le Christ a été par excellence le Juif pieux, l'homme qui ne marchait point selon le conseil des méchants.

Psaume 2. — Après la position du résidu, ce qui est immédiatement présenté par les Psaumes, c'est la rébellion des chefs gentils et juifs contre Jéhovah et contre Son Oint — puis le décret assuré qui établit cet Oint sur le trône de Sion en Sa qualité de Fils de Dieu — enfin l'invitation aux rois et aux juges de la terre de se soumettre à Lui, de peur qu'ils ne périssent. Telles sont les pensées de Dieu, et telles seront les conséquences de Son gouvernement.

Psaumes 3-7. — Mais une autre scène doit précéder l'accomplissement du décret de Dieu à l'égard de Son Oint. Nous voyons l'homme pieux en butte aux hostilités incessantes des impies. Ces psaumes décrivent les divers sentiments des justes exposés à leur haine : leur foi malgré les efforts des ennemis et devant l'apparent abandon de Dieu, leurs louanges à Dieu, leur confiance paisible, leurs requêtes contre les méchants, etc.

Psaume 8. — Le moment arrive enfin où le décret de Dieu s'accomplit, et où le Seigneur reçoit la domination universelle. Le Seigneur, rejeté ici-bas quand Il se présenta dans Sa qualité de Messie (l'Oint du psaume 2), apparaît maintenant dans la gloire du Fils de l'homme¹, et prend la suprématie et la domination sur toutes les œuvres de Dieu.

Dans ce psaume, on voit distinctement le résidu et le privilège qu'il possède d'avoir l'Éternel pour Seigneur. Il Le célèbre de ce qu'Il a rendu Son nom magnifique par toute la terre, en établissant le Fils de l'homme sur toutes Ses œuvres. Évidemment ce langage n'est point celui des méchants qui seront frappés quand le Seigneur prendra possession du gouvernement ; c'est le langage du résidu : d'abord souffrant, puis délivré.

Psaume 16, 1-3. — « Garde-moi, ô Dieu ! car je me confie en toi.

Tu as dit à l'Éternel : Tu es le Seigneur, ma bonté [ne s'élève] pas jusqu'à toi. [Tu as dit] aux saints qui sont sur la terre, et aux excellents : En eux sont toutes mes délices ». Le premier verset est cité dans l'épître aux Hébreux, pour montrer que Celui qui sanctifie et *ceux qui sont sanctifiés* sont tous d'un [2, 11]. Nous voyons dans ce psaume que Christ prend devant Dieu la place de serviteur, non pas une place divine, et qu'Il entre ensuite en association avec le résidu fidèle. Cela eut lieu historiquement quand le Seigneur reçut le baptême de Jean-Baptiste. Ce baptême était le premier signe de l'action du Saint Esprit pour séparer le résidu du reste des Juifs, en vue de l'entière purification de l'aire du Seigneur. Évidemment, il n'y avait pas lieu à la repentance pour le Seigneur ; mais en recevant le baptême de Jean, Il est entré dans la position d'association qu'Il prend avec le résidu de Son peuple.

La citation des premiers psaumes fournit, sur le sujet du résidu, des indications assez claires pour nous dispenser d'aller plus avant dans le livre des Psaumes. Seulement, rappelons ici que le résidu y est présenté comme une classe de personnes fidèles à l'Éternel, ayant une position distincte du reste du peuple, et souffrant la violence des impies pour sa fidélité. En principe, tout cela existe depuis la première venue de Christ — époque où la position du résidu et des rebelles s'est définitivement dessinée — et durera jusqu'à l'établissement du trône en Sion, alors que le jugement atteindra les méchants, et délivrera le résidu, événement que les deux premiers psaumes nous ont fait connaître.

¹ Comparez Luc 9, qui nous montre le Seigneur, vers la fin de Son ministère, défendant à Ses disciples de dire qu'Il soit le Christ : le Fils de l'homme devait mourir.

Un trait qu'il n'est pas moins important de rappeler, comme appartenant aux Psaumes, c'est l'identification de Christ avec ces fidèles qui souffrent pour la justice. Parfois, nous voyons Christ entrant, *en esprit*, dans la position de ces fidèles pieux et affligés, et éveillant leurs sentiments par Son Esprit qui est en eux. D'autres fois, nous voyons l'Esprit montant à la hauteur de Christ Lui-même entré *personnellement* dans leur position, et nous dépeignant les sentiments du Messie en des termes qui deviennent des prophéties du Christ. Entré en grâce dans leurs épreuves — car dans toutes leurs détresses, Il a été en détresse [És. 63, 9] — le Seigneur, dans ce livre, parle le plus souvent le langage du résidu, quoiqu'il Lui arrive aussi d'exprimer, parfois, des choses qui ne s'appliquent qu'à Lui seul.

*
* *

Si nous passons aux écrits du Nouveau Testament, nous trouverons qu'ils mettent le sceau de leur témoignage sur les promesses et les espérances d'Israël, tout en introduisant des espérances célestes et plus élevées. Il est impossible que le Nouveau Testament annule la bénédiction que Dieu a une fois promise et assurée à Son peuple. « Les dons de grâce et l'appel de Dieu sont sans repentir » [Rom. 11, 29]; cela est dit des promesses faites à Israël. « Jésus Christ a été serviteur de la circoncision pour la vérité de Dieu, pour la confirmation des promesses faites aux pères » [Rom. 15, 8]. Le fait que Jésus a été rejeté a-t-il mis de côté les promesses? Loin de là. C'est précisément ce sur quoi l'apôtre insiste en Romains 11. Il montre qu'en vertu de la mort de Christ, les promesses s'accompliront par pure grâce, et que cette mort assure leur accomplissement. Notre seule recherche portera donc sur ce point-ci : le résidu a-t-il été reconnu comme en relation avec le royaume, quand les promesses ont été ratifiées par le Christ?

L'évangile de Luc, avant de se placer sur un terrain plus vaste, car les Gentils sont le sujet qu'il embrasse, commence par nous montrer Christ, lorsqu'Il est venu ici-bas, entrant dans une relation intime avec Israël. L'Esprit de Dieu, au commencement de cet évangile, met le sceau sur les promesses d'Israël et les espérances du résidu. Ces fidèles nous sont présentés comme attendant la délivrance de Jérusalem (chap. 2, 38). Ils sont justes et pieux, ils attendent la consolation d'Israël; et, par l'Esprit Saint, ils voient dans le Christ « le salut de Dieu, lumière pour la révélation des Gentils, et gloire d'Israël, le peuple de Dieu » [Luc 2, 30, 32]. — Les bergers, recevant des anges la nouvelle de la naissance du Christ, apprennent que, dans la cité de David, leur est né le Christ, le Seigneur, sujet de joie pour tout le peuple. — À Marie, il est annoncé que l'enfant qui naîtra d'elle, sera appelé Fils du Très-haut, et que le trône de David, Son père, Lui sera donné [Luc 1, 32]. La protection d'Israël, « son serviteur », est aussi le sujet final de la louange de Marie dans son entrevue avec Élisabeth, sa cousine. — Le cantique de Zacharie est composé d'actions de grâces envers le Dieu qui a visité et racheté Son peuple, et lui a donné une corne de salut, dans la maison de David, Son serviteur. Tels sont les sujets proclamés par l'inspiration à l'occasion de la naissance de Christ.

L'évangile de Matthieu contient la présentation de Christ aux Juifs et les conséquences de Son rejet, savoir la substitution d'un nouvel ordre de choses à l'économie judaïque. Il est ainsi d'un grand intérêt de savoir à quel point cet évangile nous montre que, malgré le nouvel ordre de choses, les promesses assurées par grâce au peuple d'Israël (Rom. 11, 29), restent à accomplir en leur temps. Il suffit d'un moment d'examen pour découvrir que cet accomplissement est tout particulièrement lié au service des disciples de Christ, durant Sa vie; et que leur témoignage, semblable en ce point à celui des prophètes, passe par-dessus la période intermédiaire de l'Église, sans la mentionner.

Le sermon sur la montagne (chap. 5-7) dépeint moralement le résidu et décrit les qualités de ceux qui hériteront du royaume, qualités qui sont en contraste avec la propre

justice formaliste des Juifs. Deux grands principes caractérisent l'enseignement du Seigneur dans ce discours : la spiritualité de la loi, et la révélation du nom du Père. Il est à remarquer que la persécution y est supposée, et qu'une récompense céleste en sera le fruit pour les persécutés. Ce discours est un exemple de l'enseignement que le Seigneur Jésus donnait à Israël.

Matthieu 10 jette un grand jour sur le point que nous considérons. Nous y trouvons le Seigneur envoyant les douze apôtres en mission dans le pays d'Israël. Leur commission est de ne point aller sur le chemin des Gentils, ni d'entrer dans aucune ville des Samaritains ; mais d'aller vers les brebis perdues de la maison d'Israël, et de leur déclarer que le royaume des cieux s'est approché. Ils doivent, dans les villes où ils entreront, s'informer des *personnes dignes*, c'est-à-dire chercher, non de pauvres pécheurs comme tels, mais le résidu fidèle ; et, en même temps, ils doivent rejeter ceux qui ne les recevront point, et prononcer contre eux le jugement le plus sévère, en secouant la poussière de leurs pieds. Quoique cette mission s'accomplît au milieu d'Israël, les disciples s'y trouveraient comme des brebis au milieu des loups. La nation était connue, son infidélité, constatée, et le jugement, imminent ; aussi les disciples n'avaient-ils autre chose à faire qu'à chercher ceux qui étaient *dignes*, les enfants *de paix*, le résidu qui échappait à l'état général du peuple.

Il y a plus. Le verset 18 mentionne des circonstances qui dépassent l'époque où notre Seigneur était ici-bas. Les disciples sont avertis qu'ils seront menés devant les gouverneurs et devant les rois, pour rendre témoignage à eux et aux nations — que l'Esprit de leur Père parlera en eux — et qu'ils seront haïs de tous à cause du nom de Jésus. Lorsqu'ils seront persécutés dans une ville, ils devront s'enfuir dans une autre : car ils n'auront pas achevé de parcourir les *villes d'Israël* que le Fils de l'homme ne soit venu (v. 20-23).

Nous voyons donc ici une mission *circonscrite* à la Judée, poursuivie pendant la vie du Seigneur, continuée après Lui sous l'influence du Saint Esprit, et devant durer jusqu'à la fin — une mission qui, bien que ne dépassant pas la limite des villes d'Israël, ne sera pas accomplie avant l'arrivée du Fils de l'homme. Toute la période de l'Église ici-bas est omise dans cette prophétie. Cela se remarque aussi dans les prophètes : souvent, à l'occasion de circonstances présentes, ils passent sans transition aux événements du jour à venir. Le Seigneur agit de même dans l'exemple que nous venons de donner.

Aucun sujet ne saurait être mieux défini que celui du résidu de la fin des temps. Ce témoignage, qui ne s'adresse qu'à Israël, et devant lequel les Gentils ne sont que des ennemis associés à l'hostilité des Juifs, ne saurait être le témoignage de l'Église, ni l'œuvre du ministère qui travaille à sa formation. Et notez que cette mission donnée par le Seigneur au sujet du royaume, demeure la même à la fin, et qu'elle sera en cours d'accomplissement jusqu'au jour de l'apparition du Fils de l'homme. Ce chapitre de Matthieu terminera nos citations du Nouveau Testament au sujet du résidu. Mais, avant d'en venir au point spécial de l'enlèvement des saints, accordons un moment d'attention à l'Église.

*
* *

L'Église se présente dans une condition bien différente de celle du résidu. D'abord, il est expressément déclaré que l'Église est un mystère resté caché dans l'Ancien Testament : « Le mystère du Christ, lequel, en d'autres générations, n'a pas été donné à connaître aux fils des hommes, comme il a été maintenant révélé à ses saints apôtres et prophètes par l'Esprit : [savoir] que les nations seraient cohéritières et d'un même corps et coparticipantes de sa promesse dans le Christ Jésus, par l'évangile ». Et encore : « L'administration du mystère *caché dès les siècles* en Dieu » (Éph. 3, 4-6, 9). Bien des choses, obscures sous l'Ancien Testament, étaient néanmoins révélées ; mais ce mystère-là était caché en Dieu.

Quand le Père eut révélé à Simon, fils de Jonas, la vérité que Jésus n'est pas seulement le Christ, mais le Fils du Dieu vivant, le Seigneur put parler de Son Église, car c'est sur le fondement de la vie éternelle, existant dans le Fils de Dieu, et déployée en Lui par la résurrection, qu'elle devait être fondée; mais Jésus n'en parla que comme d'une chose future : « Sur ce roc, je *bâtirai* mon Assemblée » [Matt. 16, 18].

Jésus a été déclaré Fils de Dieu « en puissance par la *résurrection* des morts » [Rom. 1, 4], pouvoir qui annule celui de Satan. Sa *mort* était nécessaire « pour rassembler en un les enfants de Dieu dispersés » [Jean 11, 52]. Son *départ* eut lieu, afin que le Consolateur pût venir : « Si je ne m'en vais, le Consolateur ne viendra pas à vous; mais si je m'en vais, je vous l'enverrai » (Jean 16, 7). Ainsi, Jésus ayant passé par la mort, et étant monté en haut, le fondement de toute bénédiction était posé, et en particulier pour l'Église. Puis, selon la promesse du Père, le Saint Esprit, le Consolateur est descendu, et l'Église a été formée : « Le Seigneur ajoutait tous les jours à l'Assemblée ceux qui devaient être sauvés » (Act. 2, 47).

Toutefois, pour autant que nous en sommes informés par l'Écriture, la doctrine de l'Église n'était pas encore enseignée à ce moment-là. Les chrétiens restaient dans le judaïsme; ils demeuraient zéloteurs de la loi; beaucoup de sacrificateurs obéissaient à la foi, et rien n'indique qu'ils eussent résigné leur sacerdoce. C'est à Paul qu'était réservée la communication du mystère de Christ.

On peut remarquer, ce qui semblera étonnant à plusieurs, que l'Église n'est jamais nommée dans aucune épître, si ce n'est dans celles de Paul. Jean parle d'une assemblée particulière, dans sa troisième épître; mais l'Assemblée, le corps de Christ, n'est mentionnée que par l'apôtre des Gentils.

Saul de Tarse, instrument de l'inimitié des Juifs contre le nom de Jésus, et représentant de leur résistance finale au Saint Esprit, fut arrêté sur le chemin de Damas par le Seigneur qui lui apparut dans Sa gloire céleste, donnant un exemple de Sa souveraine grâce, en lui faisant miséricorde et le suscitant comme serviteur de cette grâce auprès des Gentils. « Pourquoi me persécutes-tu? » « Je suis Jésus que tu persécutes » [Act. 9, 4, 5], telles sont les paroles que, du sein de Sa gloire, le Seigneur lui fait entendre. Par ces paroles, et par l'acte de clémence qu'Il exerçait envers un grand pécheur, le Seigneur montre l'immensité de la grâce qui allait se déployer, par le ministère qu'Il suscite en ce jour-là. Ces fidèles que Saul persécutait jusque dans les villes des Gentils, c'était Jésus Lui-même dans le ciel; eux et Jésus n'étaient qu'un : l'Église sur la terre est unie à Christ dans le ciel, et forme un seul corps avec Lui. Tel a été le point de départ du ministère de Paul. Cet apôtre nous apprend lui-même qu'il a été « fait ministre de l'Église pour compléter la parole de Dieu » [Col. 1, 25].

Dans quels termes nous parle-t-il de l'Église? Il dit dans son épître aux Éphésiens (chap. 1) : Dieu a déployé Sa puissance en Christ, « en le ressuscitant d'entre les morts; — (et il l'a fait asseoir à sa droite dans les lieux célestes, au-dessus de toute principauté, et autorité, et puissance, et domination, et de tout nom qui se nomme, non seulement dans ce siècle, mais aussi dans celui qui est à venir; et il a assujéti toutes choses sous ses pieds, et l'a donné [pour être] chef sur toutes choses à l'Assemblée, qui est son corps, la plénitude de celui qui remplit tout en tous) ». Selon ces termes, l'Église est donc une Assemblée unie à Christ; mais unie à Lui après qu'Il a été ressuscité et assis à la droite de Dieu dans les lieux célestes, élevé à une position dans laquelle Il remplit tout en tous; l'Église est unie à Lui, dans cette gloire, pour être Son corps, l'accomplissement de la Tête. Dans l'épître aux Colossiens, nous lisons également (chap. 1) : « Il est la tête du corps, de l'Assemblée, lui qui est [le] commencement, [le] premier-né d'entre les morts ». Et dans le chapitre 12 de l'épître aux Romains : « Nous, qui sommes plusieurs, sommes un seul corps en Christ ».

Un autre principe qui appartient à la formation de l'Église sur la terre est que : « nous, Juifs et Gentils, nous sommes édifiés (*grec* : bâtis) ensemble pour être une habitation de Dieu par l'Esprit » (Éph. 2). Vérité également exprimée dans le chapitre 12 de

la première épître aux Corinthiens : « De même que le corps est un, et qu'il a plusieurs membres, mais que tous les membres du corps, quoiqu'ils soient plusieurs, sont un seul corps, ainsi aussi est le Christ. Car aussi nous avons tous été baptisés d'un seul Esprit pour être un seul corps, soit Juifs, soit Grecs, soit esclaves, soit hommes libres ».

Le baptême du Saint Esprit, par lequel l'Église a été formée, a eu lieu le jour de la Pentecôte : « Jean a baptisé avec de l'eau ; mais vous, vous serez baptisés de l'Esprit Saint dans peu de jours » (Act. 1, 5). C'est un acte qui procède de Christ, à qui il appartient de baptiser du Saint Esprit : « Celui sur qui tu verras l'Esprit descendre, et demeurer sur lui, c'est celui-là qui baptise de l'Esprit Saint » (Jean 1, 33). Et afin de donner cet Esprit à Ses saints, Jésus est monté dans le ciel pour Le recevoir : « Si je ne m'en vais, le Consolateur ne viendra pas à vous ; mais si je m'en vais, je vous l'enverrai » (Jean 16, 7). « Ayant donc été exalté par la droite de Dieu, et ayant reçu de la part du Père l'Esprit Saint promis, il a répandu ce que vous voyez et entendez » (Act. 2, 33). Ainsi l'Église ou l'Assemblée, qui est le corps de Christ uni à Lui dans le ciel, a été formée et placée dans cette unité, après que Christ, la Tête du corps, a été exalté à la droite de Dieu, et qu'Il a envoyé le Saint Esprit ici-bas pour rassembler en un tous les saints.

Avant qu'Israël formât une nation, les saints marchaient individuellement par la foi. Quand Israël fut devenu un peuple, les saints se trouvaient être des individus appartenant à une nation reconnue de Dieu, mais dont la masse se composait d'inconvertis. L'unité du peuple, car il y en avait une, rejetait nécessairement les Gentils ; c'était une unité dans la chair, à laquelle le Saint Esprit n'avait aucune part. Mais après la mort et l'exaltation de Celui qui mourut non seulement pour la nation, mais aussi pour réunir en un les enfants de Dieu dispersés, tout changea sous ce rapport. La distinction entre Juifs et Gentils fut effacée. Les uns et les autres furent, par la foi, réconciliés avec Dieu, et réunis par le Saint Esprit envoyé du ciel, pour former une seule Assemblée, le corps de Christ, la demeure du Saint Esprit sur la terre.

À quel point cette Assemblée est-elle demeurée dans son intégrité ici-bas, ou à quel degré s'est-elle corrompue, ce n'est pas ce dont nous nous occupons maintenant. Notre sujet était de considérer l'Église, dans son existence primitive et scripturaire. Ce qu'on peut dire d'elle, c'est qu'elle est unique, et que rien d'autre qu'elle ne saurait être l'Assemblée de Dieu, l'Église. Elle est l'Épouse de Christ. Elle est dans une relation qui n'appartient qu'à elle seule. Elle est appelée à participer aux souffrances de Christ ; et, comme pour Ève que Dieu présenta à Adam, Christ se présentera l'Assemblée à Lui-même, comme Son Épouse, une Église glorieuse n'ayant ni tache, ni ride, ni rien de semblable [Éph. 5, 27].

Si le mot « Assemblée » est appliqué à des assemblées particulières de chrétiens en différents endroits, c'est parce que, dans ces endroits, elles formaient l'Assemblée de Dieu. « Le Seigneur ajoutait tous les jours à l'Assemblée ceux qui devaient être sauvés » [Act. 2, 47] (le résidu, les *sôzomenous*). Il a mis dans l'Assemblée, premièrement des apôtres, secondement des prophètes, etc. — Il est aussi à remarquer que, lorsque le Seigneur ajoutait à l'Assemblée ceux qui devaient être sauvés, ce n'étaient pas des personnes qui fussent déjà de l'Église. Elles étaient, par grâce, reçues dans une Assemblée que le Saint Esprit venait d'instituer. Elles n'en faisaient donc pas partie auparavant. Et leur qualité de membres de la nation juive, fût-ce même de membres pieux, ne leur conférait point, comme on le voit, celle de faire partie de l'Église.

*
* *

Examinons maintenant le témoignage de Dieu, touchant *notre enlèvement* pour être avec Christ.

La réunion de l'Église avec Christ n'a rien à faire avec l'apparition du Fils de l'homme pour le monde. L'Église a sa place ailleurs qu'ici-bas. Elle est déjà maintenant assise *en*

Christ, dans les lieux célestes ; il reste à accomplir qu'elle y soit en personne. Le Seigneur, au moment où Il devait quitter Ses disciples, leur dit : « Je vais vous préparer une place. Et si je m'en vais, et que je vous prépare une place, je reviendrai, et je vous prendrai auprès de moi ; afin que là où moi je suis, vous, vous soyez aussi » (Jean 14, 2, 3). Ce que l'Église a donc à attendre pour elle-même, n'est pas l'apparition de Christ, événement qui ne manquera pas d'avoir lieu, mais d'être recueillie au ciel auprès du Seigneur.

C'est aussi ce que Paul déclare par ces paroles : « Le Seigneur lui-même, avec un cri de commandement, avec une voix d'archange, et avec [la] trompette de Dieu, descendra du ciel ; et les morts en Christ ressusciteront premièrement ; puis nous, les vivants qui demeurons, nous serons ravis ensemble avec eux dans les nuées à la rencontre du Seigneur, en l'air ; et ainsi nous serons toujours avec le Seigneur » (1 Thess. 4, 16, 17). Rien n'est plus clair : nous serons réunis à Christ quand nous irons au-devant de Lui en l'air ; nous n'avons pas à attendre auparavant Sa venue pour le monde.

Que la venue de Christ, pour nous recueillir, ne soit pas Son apparition, cela paraît encore évident par les premiers versets du troisième chapitre de l'épître aux Colossiens : « Quand le Christ, qui est notre vie, sera manifesté, alors vous aussi, vous serez manifestés avec lui en gloire ». Cela montre que nous serons déjà avec Lui quand Il apparaîtra. L'identification des saints avec Christ Lui-même, est l'essence de la bénédiction de l'Église. Christ est notre vie, notre justice. La gloire qu'Il a reçue de Dieu, Il nous l'a donnée [Jean 17, 22]. Nous sommes les membres de Son corps : chair de Sa chair et os de Ses os [Éph. 5, 30]. Nous souffrons avec Lui, et nous régnerons avec Lui [2 Tim. 2, 12]. Il est caché en Dieu, notre vie est aussi cachée avec Lui en Dieu [Col. 3, 3]. Il apparaîtra, et avec Lui nous apparaîtrons. Mais pour que nous apparaissions avec le Seigneur, il est nécessaire que nous ayons été auparavant réunis auprès de Lui ; car lorsqu'Il apparaîtra, nous L'accompagnerons. Ceci ne fixe aucune époque pour l'enlèvement de l'Église, mais révèle ce qui est beaucoup plus important : la différence complète qui existe dans les relations avec Christ, entre les saints célestes et ceux qui ne Le verront qu'au moment où Il apparaîtra. Ces derniers seront bénis sous Son règne, et demeureront en rapport avec la terre. Les premiers apparaîtront et régneront avec Christ Lui-même. Ils sont identifiés avec Lui. Quand cette vérité est affaiblie, c'est l'œuvre de Satan.

Il y a des vérités communes à tous les hommes : celle, par exemple, d'être manifestés devant le tribunal de Christ. Il en est qui sont la prérogative des croyants seulement : telle est notre association avec Christ, premier-né entre plusieurs frères, et notre privilège d'être l'Épouse de Christ, Son corps. Celui qui attend, pour notre réunion avec Jésus, le moment de Son apparition, méconnaît l'espérance propre de l'Église et sa relation avec Christ. Sur ce point, il n'y a pas de transaction possible. Ignorer nos privilèges est une chose — et c'est, hélas ! plus ou moins la part de chacun — les nier en est une autre. Quand nous réalisons que nous apparaîtrons avec Christ, et que, par conséquent, notre espérance n'est pas Son apparition, vu qu'auparavant nous serons avec Lui, nos pensées et nos affections spirituelles sont complètement changées. Ajoutons que notre espérance n'est pas même la gloire dans laquelle nous apparaîtrons avec Jésus, tout merveilleux que cela soit, mais le bonheur d'être réunis avec Lui. Ces précieuses promesses : « Je reviendrai et je vous prendrai auprès de moi, afin que là où moi je suis, vous, vous soyez aussi », sont notre part, et « ainsi nous serons toujours avec le Seigneur » [1 Thess. 4, 17].

Le retour de Christ est présenté, dans les Écritures, sous trois aspects différents. D'abord, à un point de vue général. Nous ne disons pas avec les moqueurs : « Toutes choses demeurent au même état dès le commencement de la création » [2 Pier. 3, 4]. Nous avons été convertis pour attendre du ciel le Fils de Dieu [1 Thess. 1, 10]. Nous savons qu'Il viendra, et nous L'attendons. De cette manière, tout est moralement fini entre nous et ce monde : notre espérance n'y est pas. Telle est la pensée du chrétien instruit dans la Parole, quel que puisse être son degré de lumière quant aux détails.

En second lieu, la scène de ce monde ne présente à notre esprit que mal et confusion.

Nous savons que ce mal grandira, et qu'à sa maturité les hommes seront en rébellion ouverte contre Dieu. Nous savons aussi que Dieu jugera ce monde par l'homme qu'Il a ordonné pour cela — que le Seigneur, par conséquent, jugera les vivants et les morts à Son apparition et en Son règne — qu'Il établira Son royaume sur la terre par le jugement. Nous savons encore que les résultats de Son jugement gouvernemental seront manifestés dans les saints en ce temps-là, de telle manière que, si pour le monde ce sera le jour du Seigneur, pour les saints, ce sera le moment auquel les résultats de leur responsabilité seront manifestés. Le Seigneur viendra et comptera avec Ses serviteurs : Il donnera à l'un dix villes, à l'autre cinq, etc.

En troisième lieu, outre la venue de Christ et la manifestation de Sa justice, le privilège spécial de la réunion, par grâce, des saints avec le Seigneur, doit aussi avoir son accomplissement. Sans aucun doute, nous serons manifestés devant le tribunal de Christ, afin de rendre compte à Dieu pour nous-mêmes ; mais ce fait ne contredit nullement notre privilège, car nous y arriverons, étant déjà semblables à Christ. Ce qui fera de notre réunion avec le Seigneur une chose si heureuse, ce sera moins l'apparition avec Lui qui en sera la suite, que notre réception dans le lieu où *Il est*, notre introduction dans la maison du Père, et notre place *avec* Christ au siège céleste du gouvernement de Son royaume. Ce fait aura lieu à la venue de Christ, par la résurrection et la transmutation des saints, et leur enlèvement à Sa rencontre en l'air, événement qui précédera Son apparition avec tous les saints.

Telle est la doctrine de l'enlèvement de l'Église — doctrine de la plus haute importance, parce qu'elle touche directement aux relations de l'Église avec Christ et à Sa séparation complète d'un monde où elle n'a aucune part. C'est l'acte qui couronnera notre parfaite justification.

Quant à l'époque, personne ne peut la dire. Mais sur ce point, il y a une différence capitale entre notre réunion avec le Seigneur et notre apparition avec Lui. Lors de ce dernier événement, aura lieu le jugement de ce monde. L'apparition du Seigneur est donc en rapport avec le monde, dont elle clôt l'histoire. Mais auparavant cette histoire aura atteint sa dernière période ; des événements révélés dans la Parole se seront accomplis, et les personnages objets du jugement auront paru sur la scène ; tandis que l'Église n'a point d'événement terrestre à placer *entre elle et le ciel*. Elle est unie à Christ, et Celui-ci s'est déjà rendu auprès de Dieu. Comme Lui, elle n'est pas de ce monde ; elle est ressuscitée avec Lui et cachée avec Lui en Dieu. C'est la certitude que le caractère de l'Église est céleste et qu'en vertu de son appel et de sa relation avec Christ, elle est en dehors des événements de ce monde, qui fait de son enlèvement un sujet si simple et si clair. D'autre part, nier son enlèvement, la rabaisse au niveau de la terre, et détruit son caractère spirituel et sa position céleste. Notre appel est céleste, notre espérance n'est point un sujet prophétique, car la prophétie n'a aucun rapport avec le ciel, les événements qu'elle annonce ont la terre pour théâtre. Nous attendons la promesse que le Seigneur nous a faite, de venir et de nous prendre auprès de Lui, afin que là où Il est nous y soyons aussi.

Quoique ce qui précède puisse déjà servir de réponse, il n'est pas inutile de poser formellement la question : *Quand* le chrétien doit-il attendre le Seigneur ? La réponse est : *Toujours*.

Attendre constamment le Seigneur, caractérise un état spirituel devant Dieu. « Soyez vous-mêmes semblables à des hommes qui attendent leur maître, à quelque moment qu'il revienne des noces, afin que quand il viendra et qu'il heurtera, ils lui ouvrent aussitôt. Bienheureux sont ces esclaves, que le maître, quand il viendra, trouvera veillant. En vérité, je vous dis qu'il se ceindra et les fera mettre à table, et, s'avancant, il les servira. Et s'il vient à la seconde veille, et s'il vient à la troisième, et qu'il les trouve ainsi, bienheureux sont ces [esclaves]-là. Mais sachez ceci, que si le maître de la maison eût su à quelle heure le voleur devait venir, il eût veillé, et n'eût pas laissé percer sa maison. Vous donc aussi soyez prêts ; car, à l'heure que vous ne pensez pas, le Fils de l'homme vient ». Continuant ensuite à

parler du service des saints, le Seigneur ajoute : « Bienheureux est cet esclave-là que son maître, lorsqu'il viendra, trouvera faisant ainsi. En vérité, je vous dis qu'il l'établira sur tous ses biens. Mais si cet esclave-là dit en son cœur : Mon maître tarde à venir, et qu'il se mette à battre les serviteurs et les servantes, et à manger et à boire et à s'enivrer, le maître de cet esclave-là viendra en un jour qu'il n'attend pas, et à une heure qu'il ne sait pas, et il le coupera en deux, et lui donnera sa part avec les infidèles » (Luc 12). D'où nous voyons qu'en principe l'attente constante de la venue de Jésus comme d'une chose actuelle, caractérise ceux qui seront bénis quand Il viendra. Ce qui conduit le méchant serviteur à toutes ses mauvaises actions, ce n'est pas de nier la venue du Seigneur, mais d'avoir perdu le caractère qui répond à cette venue, et d'en avoir abandonné l'*attente immédiate*.

Cette faute a été le premier pas qui a fait sortir l'Église de la simplicité de la foi, et l'a fait entrer dans la voie de l'autorité cléricale et de la mondanité, et lui a fait perdre son autorité spirituelle.

*
* *

Avant de terminer, considérons quelques passages, pour montrer que nous serons à l'abri de la tribulation qui sévira sur le monde, mais plus spécialement sur les Juifs rentrés comme nation dans leur pays.

Dans l'épître à Philadelphie (Apoc. 3), en rapport avec la venue très prochaine du Seigneur, ceux qui gardent la parole de la patience de Christ (car Il attend patiemment Lui aussi) reçoivent la promesse d'être gardés de l'heure de l'épreuve qui viendra sur le monde pour éprouver *ceux qui habitent sur la terre*. Ce terme, employé fréquemment dans l'Apocalypse, exprime beaucoup plus que la simple condition d'hommes vivant ici-bas. Ce sont des personnes caractérisées par ceci : qu'elles ont sur la terre le lieu de leur demeure, leur *chez-soi*. — En Apocalypse 12, 10-12, il est dit : « Et j'ouïs une grande voix dans le ciel, disant : Maintenant est venu le salut et la puissance et le royaume de notre Dieu et le pouvoir de son Christ, car l'accusateur de nos frères, qui les accusait devant notre Dieu jour et nuit, a été précipité; et eux l'ont vaincu à cause du sang de l'Agneau et à cause de la parole de leur témoignage; et ils n'ont pas aimé leur vie, [même] jusqu'à la mort. C'est pourquoi réjouissez-vous, cioux, et vous qui y habitez. Malheur à la terre et à la mer, car le diable est descendu vers vous, étant en grande fureur, sachant qu'il a peu de temps ».

Ce passage ne traite pas de l'enlèvement de l'Église, car cet événement aura eu lieu avant la scène décrite ici. L'enlèvement de l'Église est compris dans celui de l'enfant mâle qui doit gouverner les nations (12, 5); car l'Église est un avec Christ, et elle gouverne avec Lui. Mais je trouve ici la révélation positive que trois ans et demi avant la fin (c'est-à-dire au commencement de la dernière demi-semaine de Daniel 9), Satan, « l'accusateur de nos frères », est précipité du ciel; le triomphe de ceux qu'il accusait est célébré; la fin de leur épreuve fait d'eux des habitants du ciel.

Alors commence le temps de la grande colère de Satan contre les habitants de la terre. La persécution a fini pour une classe de fidèles; mais elle commence pour une autre, pour celle que le Seigneur délivrera par Son apparition. Et remarquez que ce moment est *exactement l'époque* dont le prophète Daniel a parlé, et à laquelle le Seigneur fait allusion, comme à un temps de persécution telle qu'il n'y en eut jamais de semblable depuis le commencement du monde. Il est clair aussi que la femme persécutée représente la nation juive. Ce sont donc les habitants de la terre que la tribulation atteindra : l'Église, qui est du ciel, ne traversera point cette épreuve. Le Seigneur a promis de la « garder de cette heure ».

Si le lecteur a retenu ce fait, clairement démontré d'après l'Écriture, savoir : l'existence d'un résidu juif à la fin, résidu distinct de l'Église, ayant des espérances juives, reconnues de Dieu, et un caractère judaïque; — s'il a retenu aussi que l'Église se trouve avec Christ dans une relation qui n'appartient qu'à elle, relation toute particulière comme

celle du corps avec la tête ; que cette union a été produite par le Saint Esprit descendu du ciel ; — s'il est en outre évident par la Parole que nous ne resterons pas sur la terre jusqu'au moment de l'apparition de Christ ; — le lecteur, dis-je, possède les jalons qui le guideront sûrement à travers le détail des faits que cette vérité embrasse. Ces jalons ne le sortiront pas de la bonne direction, et le garderont d'affaiblir les divines relations sur lesquelles nos affections les plus saintes et les plus précieuses sont fondées.

La question de savoir si nous passerons par la tribulation, me paraît recevoir de la Parole une solution très simple. Comment savons-nous qu'il y aura une tribulation ? Nous le savons par les Écritures. Je l'admets ; mais il n'est aucun des passages qui révèlent cette crise finale, qui ne montre en même temps que l'Église n'y sera pas. Ces passages sont : Jérémie 30, 7 ; Daniel 12, 1 ; Matthieu 24, 21 ; Marc 13, 19 ; auxquels on peut ajouter Apocalypse 3, 10 et 7, 14. Maintenant, quelles sont les personnes qui traverseront ces jours d'angoisse ? À l'exception du chapitre 7, 14 de l'Apocalypse, qui présente une légère difficulté, tous ces témoignages montrent à l'évidence que ce sont les Juifs qui seront dans la tribulation, non l'Église.

Jérémie nous dit de ce jour qui n'a point de semblable : « C'est le temps de la détresse pour Jacob, mais il en sera sauvé ». Daniel nous montre que ce jour de « détresse tel qu'il n'y en a pas eu depuis qu'il existe une nation », sera le jour de l'indignation sur Israël, car le peuple en question ici, comme dans toute la prophétie à laquelle ces paroles appartiennent, est le peuple de Daniel. « En ce temps-là, ton peuple sera délivré : quiconque sera trouvé écrit dans le livre ». Le Seigneur, en citant ce passage dans Sa prophétie de Matthieu 24, ne laisse pas le moindre doute qu'il s'applique à Israël, à ceux du peuple qui seront en Palestine, et plus exclusivement à ceux qui seront dans la Judée et à Jérusalem. Cela est évident, d'après des expressions comme celle-ci : « Quand donc vous verrez l'abomination de la désolation, dont il a été parlé par Daniel le prophète, établie dans [le] lieu saint (que celui qui lit comprenne), alors que ceux qui sont en Judée s'enfuient dans les montagnes ; que celui qui est sur le toit ne descende pas pour emporter ses effets hors de sa maison ; et que celui qui est aux champs ne retourne pas en arrière pour emporter son vêtement... Et priez que votre fuite n'ait pas lieu en hiver, ni un jour de sabbat ». En un mot, la grande tribulation sévira à Jérusalem, en Judée et parmi les Juifs. La prophétie de Marc 13 a évidemment rapport aux mêmes événements et n'exige pas de commentaire. Ainsi donc, Jérémie, Daniel et le Seigneur Lui-même, déclarent que la tribulation a rapport aux Juifs. Ce sera le temps de « la détresse de Jacob ».

Mais Apocalypse 3, 10 parle de « l'heure de l'épreuve », qui viendra « sur la terre habitée tout entière pour éprouver ceux qui habitent sur la terre ». C'est donc quelque chose de plus général que la tribulation circonscrite aux Juifs, annoncée par Jérémie, par Daniel, et mentionnée par le Seigneur. En rapport avec cette tribulation générale, l'Église qui attend le Seigneur, est nommée. Mais que lui est-il dit ? « Je te garderai de cette heure ». Elle reçoit, en même temps que l'annonce de cette heure qui approche, la précieuse promesse, qu'ayant gardé la parole de la patience de Christ, elle sera gardée *hors* de cette heure ; vérité confirmée par le chapitre 12 de l'Apocalypse, dans lequel nous avons vu que l'épreuve des saints célestes est passée quand la période de trois ans et demi, qui est celle de la grande tribulation, commence. — Le « malheur à la terre » (v. 12), prononcé à ce moment-là, est pour d'autres, pour les Juifs.

*
* *

Tels sont donc les témoignages de l'Écriture touchant la tribulation à venir. Tous, à l'exception d'un seul passage, déclarent unanimement qu'elle sera pour les Juifs, non pour l'Église.

Ce passage (Apoc. 7, 9-17), obscur pour plusieurs, on le présente parfois pour

ébranler l'attente des saints dans la venue du Seigneur avant la tribulation.

Disons d'abord que prendre un passage dont l'application est difficile, parce qu'une certaine obscurité l'enveloppe, et s'en servir pour troubler l'esprit des saints et les ébranler quant aux vérités les plus simples et les plus importantes, est un indice d'erreur et une œuvre de l'Ennemi.

Il est évident d'après la promesse faite à Philadelphie, que ce passage ne se rapporte point à l'Église. Tout le confirme. La famille de sauvés du chapitre 5 forme une classe distincte des vingt-quatre anciens qui représentent les rois et les sacrificateurs célestes assis sur des trônes devant Dieu. L'un de ces anciens explique à Jean, au chapitre 7, quelles sont ces personnes venues de toute nation, et tribus, et peuples et langues; et montre précisément dans sa description que cette classe est aussi distincte que possible de celle des vingt-quatre anciens.

L'expression du verset 15 : « Celui qui est assis sur le trône, *dressera sa tente sur eux* », est exacte, mais si la langue le permettait, il faudrait dire : « tabernaclera ». Sans aucun doute, c'est une allusion à la nuée qui abritait les enfants d'Israël dans le désert. Or nous voyons, en conformité avec cela, que la seule bénédiction conférée à cette classe de sauvés, est finalement celle d'être protégés, nourris, rafraîchis et délivrés de toute douleur.

C'est après que les élus des douze tribus d'Israël ont été scellés, que cette grande foule arrive sur la scène, formant une classe distincte de toutes celles qui ont précédé : distincte, par conséquent, et bien différente de celle des anciens (chap. 5, 10). Un des anciens fait connaître à Jean quelles sont les personnes qui composent cette multitude; mais à l'exception du cri jeté par elles : « Le salut est à notre Dieu qui est assis sur le trône, et à l'Agneau », on remarque un silence complet. Ces gens sauvés de la douleur sont abrités, rafraîchis et bénis, mais ne prennent aucune part dans l'activité et la joie des autres. Ils ne présentent non plus aucune intercession, ni aucune louange pour la délivrance accordée à d'autres. Leur privilège est de servir Dieu dans Son temple (v. 15), sans participer en rien aux scènes célestes, dans lesquelles on s'occupe des conseils de Dieu et où l'on célèbre Ses actes. Bien plus, ce sont les saints des lieux célestes représentés par un ancien qui sont capables d'expliquer l'énigme de cette classe additionnelle de personnes, « se tenant devant le trône et devant l'Agneau ». Il suffit de comparer le passage qui nous occupe avec celui auquel nous venons de faire allusion (Apoc. 5), pour reconnaître que les saints mentionnés dans ces deux chapitres forment deux classes distinctes.

En somme, quelles sont les évidences de l'Écriture au sujet de la tribulation? Nous avons trouvé six passages qui mentionnent ce temps d'angoisse : quatre d'entre eux révèlent positivement et clairement que la tribulation sera pour les Juifs; un autre déclare que les saints de l'Église en seront gardés; et le dernier, parlant des Gentils, les distingue de la manière la plus positive des anciens couronnés et assis sur des trônes, lesquels représentent l'Église et les saints dans le ciel. Ainsi, l'Écriture est, sur ce sujet, aussi claire que la lumière elle-même.